

Contribution pour le décret en vue de la publication des données rendues obligatoires aux collectivités dans le cadre de la loi NOTRe

(en date du 16 juillet 2015, les collectivités de plus de 3500 habitants)

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0568.asp>

Rassemblées et représentées par l'association OpendataFrance, de nombreuses collectivités territoriales (de 600hab. à 12 Millions d'administrés), déjà engagées dans l'ouverture des données publiques suggèrent dans le présent document les données qui leur paraissent prioritaires, éventuellement obligatoires, ou fortement recommandées lors d'une ouverture des données relevant de leurs compétences.

Liste des données les plus pertinentes et/ou les plus légitimes, produites par une commune ou par transfert, produite par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI : Communauté de communes, agglomération, communauté urbaine, métropole)

PRIORITAIRES

Jeu de données	Commentaire / Exemple	Complexité
Etat Civil	Naissance (prénom), Mariage, Décès,	Faible A priori déjà transmis à la Préf. Et INSEE
Budget (Compte Administratif, Budget Primitif, B. Exécuté)		Faible Existe sous un format national nomenclature (DGI)
Délibérations et Décisions du Maire.	Délibération : fil de l'eau Décision : annuel	Forte Les données existent mais ne sont pas nécessairement numérisées et dans un processus informatisé. Faire la différence entre la liste des délibérations (OD) et les délibérations elles-mêmes en image pdf.
Subventions	Les bénéficiaires, les montants	Moyenne <i>Ces données existent et sont obligatoirement publiées</i>
Filaire des voies et BAN	<i>Cohérence BAN et services</i>	Forte <i>Sans doute du niveau EPCI</i>

RECOMMANDEES

Jeu de données	Commentaire / Exemple	Complexité
Agenda	Activités, animation et événements municipaux (maison pour tous, foyers, fêtes de village, marchés) Manifestations sportives (ce qui va se passer..)	Moyenne Pas très volumineux Généralement géré par le service Communication pour le journal municipal Données cependant assez peu précises ni complètes.
Résultats des élections		Faible <i>A priori déjà transmis à la Préfecture</i>
Patrimoine immobilier municipal, (Etablissements Recevant du Public), infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> - Crèches, écoles, hôpitaux, - Equipements sportifs, - Bureau de vote - Salles communales, police. - Parcs et jardins, Cimetières - Etablissements administratifs municipaux (services techniques) - Monuments historiques - Plan communal (intégrant donc la voirie et les espaces publics) - Stationnement, aire de co-voiturage, véloLS, etc. 	Moyenne <i>Souvent données à caractères géographiques, éventuellement gérées par un niveau supérieur.</i> <i>A minima, un fichier des adresses.</i>
PLU	SCOT/PLU	Forte - <i>Pour des raisons techniques (SIG)</i> - <i>Déjà une obligation pour le GéoPortail (2016) ?</i> Géré par les communes ou les Syndicat Mixtes (et autres agences) ?
Services Urbains : Eau, Déchets, Transports,		Forte - <i>Pour des raisons techniques (volume format, temps réel)</i> - <i>Généralement en DSP, rétention possible par les opérateurs</i>
Marchés publics et Permis de construire	<i>Avec anonymisation.</i>	Forte <i>Format, traitement de la confidentialité,</i>

RAPPELS

Qu'est-ce qu'une « donnée ouverte » ?

Il s'agit des données d'intérêt général, ne possédant pas d'information à caractère personnel ou pouvant porter atteinte à la sécurité publique.

Ces données concernent les informations produites par les acteurs publics, ou par des acteurs privés dans le cadre de gestion de service public (principe de la loi CADA).

La notion d'Opendata revêt des caractéristiques assez précises : données brutes au format électronique, accessible librement sur internet, structurées, à un format ouvert (et de préférence non propriétaire).

Par exemple, un document pdf (marque déposée par Adobe) peut être lisible par une machine s'il est en mode full-text et pas en mode image, mais comme il ne peut être ouvert que par l'application Acrobat, il n'est pas considéré comme ouvert et donc n'est pas « Opendata comptable ».

Les conditions d'accès à ces données font encore débat : si la gratuité est le principe de base, les coûts de mise à disposition et certaines préoccupations commerciales peuvent conditionner l'accès à des redevances dans certains cas. La loi, les recommandations, l'usage, le jeu de la concurrence amèneront ce point à se stabiliser dans les prochaines années.

Un descriptif normalisé des données publiées est indispensable. Connu aussi sous le nom de métadonnées, il donne des informations précieuses sur les jeux de données : référence, description de la donnée, service producteur et diffuseur, cycle de mise à jour, date de la mise à jour, zone géographique, mots-clé (Inspire), licence associée, etc.

Standardisation

Il n'existe pas de normalisation pour les jeux de données publiées en opendata.

Il n'existe pas non plus de normalisation définitive sur les métadonnées même si un consensus se fait sur plusieurs référentiels assez proches (promus par Etalab, Opendatafrance ou les grands éditeurs tels que OpenDataSoft).

Licences

Chaque jeu de données doit être associé à une licence d'utilisation.

Le cadre légal de publication des données s'est stabilisé en France autour de deux licences robustes (Licence Ouverte, promue par l'Etat, la plus souple d'un point de vue commercial ; OdbL, soutenue par l'Open Knowledge Foundation, la plus stricte d'un point de vue collaboratif).

La normalisation sur le territoire français de ces licences permet la production et la réutilisation des données publiques dans un cadre clair et sécurisé.

Ces licences présentent des fonctionnalités communes :

- elles énoncent que le producteur des données autorise, de manière préalable, à ce que les données qu'il met à disposition soient réutilisées ;
- elles constituent un cadre juridique conventionnel qui nécessite leur adhésion et leur acceptation ;
- sauf exception, elles obligent à ce que soit mentionné le producteur des données ;
- sauf exception, elles autorisent tous types de réutilisation pour toutes finalités, commerciales ou non.

Les plateformes de publication

Selon leur taille, leurs moyens et leur ambition, les collectivités ont le choix entre plusieurs scénarios pour publier leurs données :

- Créer son propre portail ou héberger ses données sur le site institutionnel de la collectivité ;
- Publier les données sur un portail en « marque blanche », c'est à dire chez un hébergeur privé. Il en existe plusieurs (les plus connus étant OpenDataSoft ou MGDIS) ;
- S'appuyer sur une institution de niveau supérieur (EPCI, département ou région) qui a déjà mis en place la structure technique nécessaire, un portail open data, pour gérer et administrer les données ouvertes ;
- S'adosser à la plateforme nationale data.gouv.fr qui propose plusieurs options de publication selon la visibilité et l'animation souhaitées. La solution <http://territoire.data.gouv.fr> est prévue à cet effet. Elle a non seulement l'avantage de favoriser la normalisation et la mutualisation mais elle est aussi gratuite...

Le catalogue des jeux de données

Chaque portail de données dispose d'un catalogue des jeux de données publiées.

Pour faciliter les recherches et les agrégations, il est recommandé d'utiliser un modèle normalisé, tel que celui préconisé par OpendataFrance ou utilisé par la plateforme Data.gouv.fr ou OpendataSoft.

Exemple de jeux de données

Ci-après quelques exemples de jeux de données « prioritaires » publiés dans des portails Opendata de différentes communes :

Etat civil

www.strasbourg.eu/ma-situation/professionnel/open-data/donnees/citoyennete-democratie-open-data/prenoms-inscrits-annuellement-etat-civil-ville-strasbourg

http://opendata.paris.fr/explore/dataset/liste_des_prenoms_2004_a_2012/?tab=table&sort=-nombre

Budget

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/commune-de-brocas-budget/>

http://www.data.rennes-metropole.fr/les-donnees/catalogue/?tx_icsopendatastore_pi1%5Bkeywords%5D=budget&tx_icsopend

Délibérations

<http://www.grenoble.fr/99-donnees-publiques.htm>

<https://data.toulouse-metropole.fr/explore/dataset/liste-des-deliberations-du-conseil-municipal-de-toulouse-de-2003-a-2013/?tab=metas>

Subventions

<https://opendata.hauts-de-seine.net/jeu-de-donnees/subventions-versees-par-le-departement-aux-collectivites-et-organismes>

<http://opendata.paris.fr/explore/dataset/subventions-versees/?tab=table>

Filaire des voies et BAN

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/referentiel-geographique-filaire-de-voies-grand-poitiers-donnees-de-reference/>

<https://www.strasbourg.eu/ma-situation/professionnel/open-data/donnees/referentiel-geographique-open-data/bd-filaire-de-voie>

<http://opendata.nicecotedazur.org/data/dataset/voies-principales-de-la-metropole-nice-cote-d-azur>

Agenda

http://www.data.rennes-metropole.fr/les-donnees/catalogue/?tx_icsopendatastore_pi1%5Bkeywords%5D=&tx_icsopendatastore_pi1%5Bcategories%5D%5B0%5D=21&tx_icsopendatastore_pi1%5Buid%5D=229

<http://opendata.montpelliernumerique.fr/Manifestations-sportives>

<http://opendata.regionpaca.fr/donnees/detail/agenda-culturel-openagenda.html>

Elections

<http://data.nantes.fr/donnees/detail/resultats-du-premier-tour-des-elections-municipales-de-2014-a-nantes/>

<https://data.toulouse-metropole.fr/explore/dataset/elections-departementales-2015-2er-tour-ville-de-toulouse-resultats/?tab=metas>

Patrimoine immobilier

<http://opendata.bordeaux.fr/content/erp-etablisements-recevant-du-public>

<http://www.opendata.larochelle.fr/Etablissement-recevant-du-public>

PLU

<http://data.bordeaux-metropole.fr/data>

<http://opendata.montpelliernumerique.fr/Plan-Local-d-urbanisme-de>

Services Urbains

<https://www.strasbourg.eu/ma-situation/professionnel/open-data/donnees/mobilite-transport-open-data>

<https://data.toulouse-metropole.fr/explore/dataset/tisseo-gtfs/?tab=metas>

Marchés publics

<http://opendata.montpelliernumerique.fr/Marches-conclus>

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/citoyennete-liste-des-marches-publics-pour-grand-poitiers/>